

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT****HAUTE-LOIRE****Commune de Rosières****DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 juillet 2023

Délibération n°6

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	18	19

Date de la convocation : 28 juin 2023	L'an deux mille vingt trois, et le quatre juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
--	--

Présents : Tous les membres en exercice sauf Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Roselyne BONHOMME

Madame Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR IMPLANTATION D'UN
POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE / ENEDIS**

Madame le Maire expose que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS sollicite le droit d'occuper une partie de la parcelle communale où est implanté l'ancien château d'eau de la Gare, pour une surface de 15m².

La pose d'une armoire de coupure pour isolation de la scierie MAURIN du reste du réseau est prévue au dos de l'ancien château d'eau.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur un accord donné à Enedis pour un droit de jouissance spéciale sur l'emprise de son terrain en vue de l'exercice par l'opérateur de ses missions de service public et de gestionnaire du réseau de distribution.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCORDE la mise à disposition à ENEDIS de la partie de la partie de la parcelle concernée pour 15m²
- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition avec l'opérateur.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

.....

du

Fanny SABATIER

Maire

